



## Achat immobilier maison si mon ami non divorcé

Par **hamli31**, le **24/11/2015** à **13:27**

Bonjour..

Mon ami n est pas encore divorcé.on souhaite acheter une maison..je vais devoir l acheter seule au depart

Apres son divorce peut on refaire un acte pour être propriétaire ensemble de cette maison déjà achetée par mes soins ??Peut il contracter un crédit immobilier pour ce bien??

Que devons nous faire??

Merci

Cordialement

Par **catou13**, le **24/11/2015** à **13:57**

Bonjour,

Là franchement à brule pourpoint je vous conseillerais d'attendre que votre ami soit divorcé pour acheter et contracter l'emprunt ensemble....

Par **youris**, le **24/11/2015** à **13:58**

bonjour,

en principe, une banque n'acceptera pas de prêter de l'argent pour financer un bien qui n'appartient pas à l'emprunteur car elle n'a pas de garantie, en outre c'est risqué pour l'emprunteur qui ne sera pas propriétaire du bien qu'il aura financé.

modifier la propriété d'un bien va générer des frais de mutation immobilière donc il est peut être préférable d'attendre le divorce.

salutations

Par **hamli31**, le **24/11/2015** à **14:29**

Ok..merci pour votre reponse..on va devoir attendre..dommage j'ai vu une belle opportunité mais si j achète seule je pourrais selon le prix..mais cela créera un décalage dans notre couple..

Merci pour votre reponse  
Bien a vous

Par **pierre8475**, le **26/11/2015 à 09:20**

J'ai été confronté au meme probleme. Je suis donc passé par la création d'une SCI. C'est un peu pénible d'un point de vu administratif mais ça permet d'éviter les embrouilles avec votre ex. L'idée est de crée une SCI avec un capital de 500€(je crois que c'est le minimum) vous décidez vos part respectives dans cette SCI et ensuite c'est la SCI qui achète la maison. Et en plus vous pouvez meme obtenir une carte Metro pour acheter des ravioli en boîte de 12 kilo :-)

En tout cas, si vous achetez seule et que vous refaites un acte après le divorce de votre conjoint, vous allez devoir payer des frais de notaire

Par **hamli31**, le **26/11/2015 à 09:24**

Bonjour merci pour votre reponse..

J'ai déjà entendu cela sur SCI..

Donc même en cours de divorce l ex ne peut rien faire ou demander sur les parts de cette maison??

Côté prêt immobilier c est plus compliqué avec des taux plus haut..non??

Après pour l héritage du bien c est idem pour les enfant??nous sommes une famille recomposée..

Merci

Bien a vous

Par **youris**, le **26/11/2015 à 09:34**

l'ami d'hamli31 n'est pas divorcé donc la communauté existe toujours et les gains et salaires sont des biens communs.

donc l'argent que l'ami va investir dans ce bien sera toujours un bien de la communauté avec ses conséquences.

Par **hamli31**, le **26/11/2015 à 12:52**

Merci pour votre reponse..vous m avez bien eclairez

Cordialement

Par **hamli31**, le **26/11/2015 à 12:53**

Merci pour votre reponse..vous m avez bien eclairez  
Cordialement